

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 28 JANVIER 2010

L'an deux mille dix, le vingt huit janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 22 janvier 2010, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Frédérik BERNARD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme VINAY Melle WOELFLÉ Mme AUBIN M. HEDRICH
Mme de VAUCOULEURS M. BOUZNADA Mme METZGER M. ALLAOUCHICHE
Mme CHIGNAC M. DUQUESNE M. RABEH M. PASQUIER M. LOBJEOIS Mme RODDIER
M. MARY M. BERTRAND Mme DRACOULI M. MOREAU M. LETELLIER Mme PENSIVY
M. MARIETTE Mme MERLIER M. MEHAY Mme SKAJENNIKOFF M. RAYNAL
Mme DOMERGUE M. BLOCH Mme XOLIN Mme DELAROUZÉE M. MONNIER
Melle EL MASAUDI M. DEBUS.

EXCUSES : Mme COULON Mme BERKANI Mme BAS M. BIHANNIC.

ONT DONNE POUVOIR : Mme COULON à M. BERNARD Mme BERKANI à
M. ALLAOUCHICHE Mme BAS à Mme VINAY M. BIHANNIC à M. MONNIER.

ABSENTES : Mme HELIOT Melle DOMONT.

SECRETAIRE : Mme VINAY.

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de trente neuf.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal. Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises entre le 14/12/2009 et le 21/1/2010 en vertu de la délégation donnée par le Conseil municipal (délibérations n°s 3 et 4 du 4 avril 2008, n°s 3 et 4 du 4 avril 2008, n°s 3 et 4 du 29 mai 2008 et n° 21 du 14 mai 2009 - articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales)

Il est ensuite procédé à l'examen des délibérations inscrites à l'ordre du jour :

Réorganisation de la composition du Conseil municipal :

1°) DECISION RELATIVE AU MAINTIEN DE MADEMOISELLE ANNABELLE WOELFLE EN SA QUALITE DE 3^{ème} ADJOINTE.

Le Conseil décide de ne pas maintenir Melle WOELFLÉ en sa qualité d'adjointe.

Délibération approuvée à la majorité des votants, moins 6 abstentions : Melle WOELFLÉ, Mme de VAUCOULEURS, M. LETELLIER, M. BERTRAND, M. MARIETTE, M. DEBUS, et 7 non

participation au vote : Mme DOMERGUE, Mme DELAROUZÉE, M. MONNIER, M. BIHANNIC, M. RAYNAL, Mme XOLIN, Melle EL MASAOUDI.

2°) DECISION RELATIVE AU REMPLACEMENT DU POSTE DE 3^{ème} ADJOINT VACANT.

Le Conseil décide de pourvoir le poste de 3^{ème} adjoint devenu vacant.

Délibération approuvée à la majorité des votants, moins 6 abstentions : Melle WOELFLÉ, Mme de VAUCOULEURS, M. LETELLIER, M. BERTRAND, M. MARIETTE, M. DEBUS, et 7 non participation au vote : Mme DOMERGUE, Mme DELAROUZÉE, M. MONNIER, M. BIHANNIC, M. RAYNAL, Mme XOLIN, Melle EL MASAOUDI.

3°) ELECTION DU 3^{ème} ADJOINT.

Madame Catherine DRACOULI fait acte de candidature.

Chaque conseiller municipal a été invité par Monsieur le Maire à déposer son bulletin de vote dans l'urne.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 7

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29

A déduire : bulletins litigieux énumérés à l'article L. 66 du code électoral : 6

RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés : 23

Majorité absolue : 12

Résultat du vote :

Mme Catherine DRACOULI : 23 voix.

Madame Catherine DRACOULI ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée au poste de 3^{ème} adjoint.

4°) DECISION RELATIVE AU MAINTIEN DE MADAME MICHELE DE VAUCOULEURS EN SA QUALITE DE 6^{ème} ADJOINTE.

Le Conseil décide de ne pas maintenir Mme de VAUCOULEURS en sa qualité d'adjointe.

Délibération approuvée à la majorité des votants, moins 6 abstentions : Melle WOELFLÉ, Mme de VAUCOULEURS, M. LETELLIER, M. BERTRAND, M. MARIETTE, M. DEBUS, et 7 non participation au vote : Mme DOMERGUE, Mme DELAROUZÉE, M. MONNIER, M. BIHANNIC, M. RAYNAL, Mme XOLIN, Melle EL MASAOUDI.

5°) DECISION RELATIVE AU REMPLACEMENT DU POSTE DE 6^{ème} ADJOINT VACANT.

Le Conseil décide de pourvoir le poste de 6^{ème} adjoint devenu vacant.

Délibération approuvée à la majorité des votants, moins 6 abstentions : Melle WOELFLÉ, Mme de VAUCOULEURS, M. LETELLIER, M. BERTRAND, M. MARIETTE, M. DEBUS, et 7 non participation au vote : Mme DOMERGUE, Mme DELAROUZÉE, M. MONNIER, M. BIHANNIC, M. RAYNAL, Mme XOLIN, Melle EL MASAOUDI.

6°) ELECTION DU 6^{ème} ADJOINT.

Monsieur Daniel LOBJEOIS fait acte de candidature.

Chaque conseiller municipal a été invité par Monsieur le Maire à déposer son bulletin de vote dans l'urne.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 7

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29

A déduire : bulletins litigieux énumérés à l'article L. 66 du code électoral : 6

RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés : 23

Majorité absolue : 12

Résultat du vote :

M. Daniel LOBJEOIS : 23 voix.

Monsieur Daniel LOBJEOIS ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé au poste de 6^{ème} adjoint.

M. BLOCH arrive en séance.

7°) BUDGET PRINCIPAL 2010 - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE 10.000 € POUR HAÏTI.

Monsieur le Maire fait respecter une minute de silence à la mémoire des victimes du tremblement de terre survenu à Haïti le 12 janvier 2010.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

Le présent compte rendu est affiché le 2 février 2010.

Le Maire,

Frédéric BERNARD